

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 16 mai 2022 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller  
M<sup>me</sup> Annie Bastien, conseillère  
M. Richard Hétu, conseiller  
M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, conseillère  
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absent : M. Jonathan Théorêt, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Michelle Joly.

Sont également présentes :

M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et greffière-trésorière  
M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2021
6. Amendement à la résolution 2021-385 - Désignation d'un conseiller attiré au CCU - Ajout de M. Jean-Guy Thibault
7. Vente du lot 4 936 005 avec bâtisse érigée - 221, rue Grenier Sud (appel d'offres au plus offrant)
8. Acceptation offre de services - NCL Envirotek inc. - Étude environnementale de site (ÉES) Phase 1 (contamination du sol) - Propriété vacante rue de la Relève - Lot 3 901 098
9. Croix-Rouge canadienne - Amendement no 1 - Entente de services aux sinistrés et paiement de la contribution annuelle
10. Bell Canada - Services d'urgence 9-1-1 - Nouvelle entente de services
11. Renouvellement de contrats - Brigadier scolaire et brigadière scolaire remplaçante
12. Renouvellement de contrat (à entériner) - Éditions Média Plus Communication - Calendrier annuel de la Municipalité (gratuit)
13. Renouvellement de contrat - O 103.5 - Banque de messages pour événements culturels
14. Octroi de contrat - Pavage MultiPro inc. - Appel d'offres 2022-003 - Réfection de 11 tronçons de rues 2022 (Montcalm, Rochon, Lac-Paré, 8<sup>e</sup> Rue lac Jaune, Grande-Vallée, Castor, Lafond)
15. Octroi de contrat - Jobert inc. - Appel d'offres 2022-005 - Exploitation de la sablière Grande-Jetée - Production de 20 000 tm de sable abrasif AB-10 et 30 000 tm de gravier concassé MG-20
16. Octroi de contrat - Excavation Mailhot et Fils - Appel d'offres 2022-008 - Remplacement d'un ponceau rue Grenier Sud (coin ch. du Lac-Paré)
17. Octroi de contrat - Sécurité CamCast - Fourniture et installation de caméras de sécurité
18. Autorisation - UMQ Programme d'assurances des OBNL
19. Conditions de travail - M. Gabriel Coulombe - Conseiller en urbanisme (remplacement de congé de maternité)
20. Demande d'autorisation pour un arrêt routier - Les Chevaliers de Colomb de Chertsey - Samedi 3 septembre 2022
21. Projet - Ensemble pour une opération de nettoyage
22. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre d'action bénévole communautaire Matawinie - Organisation d'une activité spéciale

## ORDRE DU JOUR (suite)

23. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Les Jardins Solidaires de Chertsey - Matériel pour production en serre
24. Achat de mobilier - Hamster+ Le Papetier - Bureau de la mairesse
25. Achat d'un épandeur à trottoirs - Service d'équipement GD inc. - Service des travaux publics
26. Achat d'un serveur informatique et de licences - Complys
27. Autorisation de paiement (à entériner) - Complys - Travaux sur les systèmes informatiques
28. Autorisation de paiement (à entériner) - Okiok Data Ltée - Analyse de l'environnement informatique
29. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 9 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2021-009 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) réfection de 11 tronçons de rues
30. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 1 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2022-002 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) réfection de tronçons du ch. de l'Église et ch. du 7e Lac
31. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 6 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2021-003 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) remplacement d'un ponceau d'envergure
32. Règlement 639-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux camions 10 roues neufs, année 2022 ou plus récente, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics
33. Règlement 640-2022 établissant le traitement des élus et remplaçant le règlement 545-2019
34. Avis de motion - Règlement amendant le règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
35. Projet de règlement amendant le règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Allègement du processus administratif au niveau de la durée du mandat des membres
36. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics
37. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics
38. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 136 900 \$ pour l'achat de deux camions style pick-up 4 X 4, année 2021 ou plus récente, pour le Service des travaux publics
39. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 136 900 \$ pour l'achat de deux camions style pick-up 4 X 4, année 2021 ou plus récente, pour le Service des travaux publics
40. Dépôt de document - Ristourne 2021 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
41. Adoption des comptes fournisseurs
42. Dépôt de l'état des activités financières
43. Rectifications budgétaires
44. La mairesse vous informe
45. Période de questions
46. Levée de la séance

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M<sup>me</sup> Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
- 2022-148 Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
- 2022-149 Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 avril 2022 et des ouvertures de soumissions des 19 et 21 avril, 2, 6 et 16 mai 2022, tels que rédigés.
5. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2021
- 2022-150 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affectée au 31 décembre 2021, au montant de 158 200 \$, soit affectée au fonds général de la Municipalité, au poste « Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté ».
6. Amendement à la résolution 2021-385 - Désignation d'un conseiller attiré au CCU - Ajout de M. Jean-Guy Thibault
- 2022-151 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu unanimement d'amender la résolution numéro 2021-385, adoptée à la séance ordinaire du 15 novembre 2021, à l'effet d'ajouter M. Jean-Guy Thibault, conseiller du district 1, à titre de conseiller attiré au comité consultatif d'urbanisme.
7. Vente du lot 4 936 005 avec bâtisse érigée - 221, rue Grenier Sud (appel d'offres au plus offrant)
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey est devenue propriétaire d'un terrain et d'un bâtiment constitués du lot 4 936 005 du cadastre du Québec par la vente pour non-paiement de taxes foncières 2019 et souhaite vendre ce lot au plus offrant, le prix de départ étant fixé à 8 500 \$, tel que mentionné à la résolution numéro 2021-170 adoptée à la séance ordinaire du 17 mai 2021;
- CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 19 avril 2022;
- CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix la plus élevée a été soumise par M. Julien Devault.
- POUR CES MOTIFS,
- 2022-152 il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que :

7. Vente du lot 4 936 005 avec bâtisse érigée - 221, rue Grenier Sud (appel d'offres au plus offrant) (suite)

- la Municipalité vende, au prix de 12 888 \$ (taxes incluses), à M. Julien Devault, le lot 4 936 005 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans aucune garantie autre que celle des faits personnels du vendeur et aux risques et périls de l'acheteur;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- l'acquéreur s'engage à mandater un notaire et à compléter la transaction, dans un délai maximal de trois (3) mois de la date de la confirmation de vente par résolution du conseil municipal et il sera responsable du paiement des taxes à compter de la signature de l'acte de vente. Il devra défrayer tous les coûts reliés à l'acquisition de l'immeuble. Le montant payé lors de l'acquisition ne sera pas remboursé si l'acheteur fait défaut de respecter les clauses de paiement et toutes les autres clauses mentionnées à l'appel d'offres et la Municipalité remettra l'immeuble en vente;
- la Municipalité s'engage à défrayer les coûts reliés aux radiations attachées à l'immeuble vendu, le cas échéant;
- la transaction est conditionnelle à ce que, dans les soixante (60) jours suivant la signature de l'acte de vente, l'acheteur procède à une demande de permis auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement, soit pour une démolition, une rénovation ou une construction;
- la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Chertsey, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

8. Acceptation offre de services - NCL Envirotek inc. - Étude environnementale de site (ÉES) Phase 1 (contamination du sol) - Propriété vacante rue de la Relève - Lot 3 901 098

2022-153

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de la firme NCL Envirotek inc., afin de procéder à une étude environnementale de site - Phase 1 (contamination du sol), pour la propriété vacante sise sur la rue de la Relève, connue et désignée comme étant le lot 3 901 098 du cadastre du Québec et de défrayer, à cet effet, un montant de 2 100 \$ (plus taxes si applicables).

La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

9. Croix-Rouge canadienne - Amendement no 1 - Entente de services aux sinistrés et paiement de la contribution annuelle

2022-154

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que la Municipalité accepte l'amendement no 1 apporté à l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, à l'effet que la période de validité de ladite entente soit prolongée d'un an, soit jusqu'en août 2023.

9. Croix-Rouge canadienne - Amendement no 1 - Entente de services aux sinistrés et paiement de la contribution annuelle (suite)

La Municipalité versera à cet effet un montant de 897,30 \$ (plus taxes si applicables), représentant la contribution couvrant la période d'août 2022 à juillet 2023. Ce montant représente 0,18 \$ per capita et est basé sur le décret annuel de population publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer l'amendement no 1, pour et au nom de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

10. Bell Canada - Services d'urgence 9-1-1 - Nouvelle entente de services

CONSIDÉRANT la réception de la nouvelle entente de services avec l'autorité 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente est nécessaire pour que Bell puisse fournir les services 9-1-1 de prochaine génération à notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey est l'autorité 9-1-1 pour son territoire.

POUR CES MOTIFS,

2022-155

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité, afin d'opérer la migration vers une nouvelle plate-forme plus technologique de protocole Internet IP.

11. Renouvellement de contrats - Brigadier scolaire et brigadière scolaire remplaçante

2022-156

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu unanimement que la Municipalité procède au renouvellement des contrats de M. Pascal Dagenais, à titre de brigadier scolaire et de M<sup>me</sup> Manon Dupuis à titre de brigadière scolaire remplaçante, en vigueur pour la période du 31 août 2022 au 22 juin 2023, selon les termes et conditions contenus aux contrats de services.

La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

12. Renouvellement de contrat (à entériner) - Éditions Média Plus Communication - Calendrier annuel de la Municipalité (gratuit)

2022-157

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que la Municipalité entérine le renouvellement de contrat avec la firme Éditions Média Plus Communication, pour l'édition gratuite de son calendrier annuel pour les années 2023, 2024 et 2025 et accepte les conditions de renouvellement du contrat. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

13. Renouvellement de contrat - O 103.5 - Banque de messages pour événements culturels
- 2022-158
- Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle le contrat avec la station radiophonique O103.5, au montant de 7 035 \$ (plus taxes si applicables), consistant en une banque de messages radios pour la promotion de trois (3) événements culturels de la Municipalité, tel que décrit au contrat en date du 6 mai 2022.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
14. Octroi de contrat - Pavage MultiPro inc. - Appel d'offres 2022-003 - Réfection de 11 tronçons de rues 2022 (Montcalm, Rochon, Lac-Paré, 8<sup>e</sup> Rue lac Jaune, Grande-Vallée, Castor, Lafond)
- 2022-159
- À la suite de l'ouverture de soumissions du 21 avril 2022, dans le cadre de l'appel d'offre public 2022-003, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Pavage MultiPro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de onze (11) tronçons de diverses rues (Montcalm, Rochon, Lac-Paré, 8<sup>e</sup> Rue lac Jaune, Grande-Vallée, Castor, Lafond), au coût de 5 656 766,78 \$ (taxes incluses).
- Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.
- L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation des règlements d'emprunt 637-2022 et 638-2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- Cette somme est payable en différentes parties, à même le Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Redressement des infrastructures routières (RIRL), à même le Programme Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et à même les règlements d'emprunt 637-2022 et 638-2022.
15. Octroi de contrat - Jobert inc. - Appel d'offres 2022-005 - Exploitation de la sablière Grande-Jetée - Production de 20 000 tm de sable abrasif AB-10 et 30 000 tm de gravier concassé MG-20
- 2022-160
- À la suite de l'ouverture de soumissions du 6 mai 2022, dans le cadre de l'appel d'offre public 2022-005, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Jobert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat en lien avec l'exploitation de la sablière Grande-Jetée pour la production de 20 000 tm de sable abrasif AB-10 et de 30 000 tm de gravier concassé MG-20, au coût de 390 915 \$ (incluant les taxes et le chargement des véhicules).
- Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.
- Une partie de la somme en lien avec le sable est disponible au fonds général 2022 et 2023 de la Municipalité et une partie de la somme en lien avec le gravier est disponible au fonds général 2022 de la Municipalité, en partie au poste achat de gravier et en partie au fonds spécial réseau routier.

16. Octroi de contrat - Excavation Mailhot et Fils - Appel d'offres 2022-008 - Remplacement d'un ponceau rue Grenier Sud (coin ch. du Lac-Paré)

2022-161

À la suite de l'ouverture de soumissions du 16 mai 2022, dans le cadre de l'appel d'offre public 2022-008, il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Excavation Mailhot et Fils, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'urgence requis pour le remplacement d'un ponceau sur la rue Grenier Sud (coin ch. du Lac-Paré), au coût de 51 698,96 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier ».

17. Octroi de contrat - Sécurité CamCast - Fourniture et installation de caméras de sécurité

2022-162

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Sécurité CamCast, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de caméras de sécurité au garage municipal, à la caserne, ainsi qu'au chalet des loisirs, selon les termes et conditions décrits à la soumission en date du 11 avril 2022, au coût de 7 595 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

18. Autorisation - UMQ Programme d'assurances des OBNL

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

18. Autorisation - UMQ Programme d'assurances des OBNL (suite)

POUR CES MOTIFS,

2022-163

il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise la municipalité de Chertsey à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Municipalité.

QUE le conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

| <b>Numéro police</b> | <b>Nom</b>  | <b>Adresse</b>            |
|----------------------|---|---------------------------|
| OSBL-0100313         | Le Groupe les Montagnards de Chertsey   | 623, chemin de l'Eglise   |
| OSBL-0100365         | Centre communautaire bénévole Matawinie   | 562, chemin de l'Eglise   |
| OSBL-0100604         | Corporation des propriétaires du neuvieme Lac   | C.P. 392                  |
| OSBL-0100845         | Association pour la protection de l'environnement du lac Godon  | 4941, Jacques-Porlier     |
| OSBL-0100897         | Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière   | 423, chemin de l'Église   |
| OSBL-0101323         | Association des propriétaires du lac Brûlé de Chertsey (APLB)   | 2120, chemin du Lac-Brûlé |
| OSBL-0101775         | Association des propriétaires du lac Jaune  | Lot # 33-78 lac Jaune     |
| OSBL-200103          | Le Club de l'âge d'or Saint-Théodore de Chertsey  | 543, chemin de l'Église   |
| OSBL-201198          | Association des propriétaires du lac Victor et leur conjoint inc.   | 161, chemin des Roses     |
| OSBL-201232          | Association des résidents du lac à Lunettes inc   | 295, avenue des Paysans   |
| OSBL-201719          | Les Chevaliers de Colomb du conseil Chertsey no 12 903  | C.P. 492                  |
| OSBL-201874          | Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités (A.Q.D.R.) Section troisième | 3590, rue Metcalfe        |
| OSBL-202629          | Association des propriétaires du lac Réjean   | 571, rue du Lac-Réjean    |
| OSBL-202664          | Centre Communautaire de la Ouareau  | 500, des Marguerites      |

19. Conditions de travail - M. Gabriel Coulombe - Conseiller en urbanisme (remplacement de congé de maternité)

2022-164

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que le conseil approuve les conditions de travail de M. Gabriel Coulombe, conseiller en urbanisme (en remplacement d'un congé de maternité), selon la lettre d'entente à intervenir entre les parties.



20. Demande d'autorisation pour un arrêt routier - Les Chevaliers de Colomb de Chertsey - Samedi 3 septembre 2022

2022-165

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme les Chevaliers de Colomb de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier le samedi 3 septembre 2022, entre 8 h et 16 h, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre de leur levée de fonds annuelle. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité.

21. Projet - Ensemble pour une opération de nettoyage

CONSIDÉRANT l'importance d'organiser des activités de sensibilisation en lien avec la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU' une opération de nettoyage est souhaitée autant par les citoyens que par la Municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2022-166

il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveill , appuy  par M. Sylvain L vesque et r solu unanimement d'organiser une op ration de nettoyage en deux volets : d'une part, en invitant les citoyens   ramasser les d chets dans leur environnement et, d'autre part, en organisant un apr s-midi de nettoyage avec les  l ves de l' cole primaire Saint-Th odore-de-Chertsey.

22. Aide financi re - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre d'action b n vole communautaire Matawinie - Organisation d'une activit  sp ciale

CONSID RANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSID RANT la demande d pos e par le Centre d'action b n vole communautaire Matawinie;

CONSID RANT l'importance de souligner la contribution des b n voles dans le cadre de la 48<sup>e</sup>  dition de la Semaine de l'action b n vole.

POUR CES MOTIFS,

2022-167

il est propos  par M<sup>me</sup> Val rie L veill , appuy  par M<sup>me</sup> Annie Bastien et r solu unanimement que la Municipalit  accorde une aide financi re d'une valeur de 250 \$, afin de soutenir la r alisation d'une activit  sp ciale qui s'est tenue le 19 avril 2022 dans le cadre de la 48<sup>e</sup>  dition de la Semaine de l'action b n vole.

Cette somme est disponible au fonds g n ral de la Municipalit , au poste « Soutien aux organismes ».

23. Aide financi re - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Les Jardins Solidaires de Chertsey - Mat riel pour production en serre

CONSID RANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

23. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Les Jardins Solidaires de Chertsey - Matériel pour production en serre (suite)
- CONSIDÉRANT la demande déposée par Les Jardins solidaires de Chertsey.
- POUR CES MOTIFS,
- 2022-168 il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 1 550 \$ pour l'achat de divers items en lien avec la production de légumes en serre.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».
24. Achat de mobilier - Hamster+ Le Papetier - Bureau de la mairesse
- 2022-169 Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement de procéder à l'achat de mobilier pour le bureau de la mairesse, du fournisseur Hamster+ Le Papetier, tel que décrit à la soumission en date du 5 mai 2022, au coût de 2 773,23 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
25. Achat d'un épandeur à trottoirs - Service d'équipement GD inc. - Service des travaux publics
- 2022-170 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un épandeur à trottoirs pour le Service des travaux publics, du fournisseur Service d'équipement GD inc., plus bas soumissionnaire, selon les termes et conditions décrits à la soumission en date du 11 avril 2022, au coût de 19 100 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.
26. Achat d'un serveur informatique et de licences - Complys
- 2022-171 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un serveur informatique et de licences, du fournisseur Complys, selon les termes et conditions décrits à la proposition en date du 14 avril 2022, au coût de 18 675,92 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
27. Autorisation de paiement (à entériner) - Complys - Travaux sur les systèmes informatiques
- 2022-172 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'entériner le paiement, à la firme Complys, d'un montant de 12 004,70 \$ (plus taxes si applicables), relatif aux coûts des travaux requis sur les systèmes informatiques de la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

28. Autorisation de paiement (à entériner) - Okiok Data Ltée - Analyse de l'environnement informatique
- 2022-173 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'entériner le paiement, à la firme Okiok Data Ltée, d'un montant de 4 650 \$ (plus taxes si applicables), relatif aux coûts des travaux requis sur les systèmes informatiques de la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
29. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 9 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2021-009 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) réfection de 11 tronçons de rues
- 2022-174 Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 3 058,34 \$ \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec la réfection de 11 tronçons de diverses rues (Montcalm, Rochon, Castor, ch. du Lac-Paré, ch. de la Grande-Vallée, Lafond, 8<sup>e</sup> Rue), dans le cadre de l'appel d'offres 2021-009.
30. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 1 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2022-002 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) réfection de tronçons du ch. de l'Église et ch. du 7e Lac
- 2022-175 Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 13 564,18 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec la réfection de tronçons du chemin de l'Église et du chemin du 7<sup>e</sup> Lac, dans le cadre de l'appel d'offres 2022-002.
31. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 6 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2021-003 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) remplacement d'un ponceau d'envergure
- 2022-176 Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 5 125,01 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec les travaux de remplacement d'un ponceau d'envergure, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-003.
32. Règlement 639-2022
- Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux camions 10 roues neufs, année 2022 ou plus récente, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer le maintien optimal de la qualité de sa flotte de véhicules, dans une démarche de saine gestion;

32. Règlement 639-2022 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer le service de déneigement à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, année 2022 ou plus récente, avec bennes et équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, année 2022 ou plus récente, avec bennes et équipements de déneigement, préparée par M. Olivier Sicard, directeur du Service des travaux publics, en date du 6 avril 2022, est produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 680 000 \$, somme remboursable sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 19 avril 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-177

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 639-2022 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, année 2022 ou plus récente, avec bennes et équipements de déneigement, pour le Service des travaux publics. Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

33. Règlement 640-2022

Règlement établissant le traitement des élus et remplaçant le règlement 545-2019

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux (RRLQ chapitre T-11.001), le conseil de la Municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de sa mairesse et de ses conseillers(ères);

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec l'article 2 de la Loi sur le traitement des élu(e)s, le règlement ne peut être adopté que si la voix de la mairesse est comprise dans la majorité des voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la Municipalité;

33. Règlement 640-2022 (suite)

- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, la rémunération peut comprendre une rémunération additionnelle pour tout poste particulier que précise le conseil;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions précitées;
- CONSIDÉRANT QUE le règlement 545-2019, présentement en vigueur, a été adopté lors d'une séance tenue le 18 février 2019 et qu'il y a lieu d'actualiser la rémunération des élu(e)s;
- CONSIDÉRANT l'article 82 du Code municipal qui permet au conseil de nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque. Dans ce cas, les comités rendent compte de leurs travaux par des rapports signés par leur président ou la majorité de leurs membres;
- CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2022;
- CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 19 avril 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-178

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu *majoritairement* que le conseil adopte le règlement 640-2022 intitulé « Règlement établissant le traitement des élu(e)s municipaux et abrogeant le règlement 545-2019 ». Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

La conseillère M<sup>me</sup> Annie Bastien vote contre cette proposition.

34. Avis de motion - Règlement amendant le règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme, afin d'en alléger le processus administratif au niveau de la durée du mandat des membres.

35. Projet de règlement amendant le règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Allègement du processus administratif au niveau de la durée du mandat des membres

- CONSIDÉRANT l'existence d'un comité consultatif d'urbanisme à la municipalité de Chertsey;
- CONSIDÉRANT QUE ce comité est au cœur du développement économique, social et environnemental de la municipalité de Chertsey;
- CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable d'alléger le processus administratif au niveau de la durée du mandat des membres;
- CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 mai 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-179

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement amendant le règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme, afin d'en alléger le processus administratif au niveau de la durée du mandat des membres. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

36. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 85 000 \$ sur une période de dix (10) ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevée, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

37. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'une benne 4 saisons pour le Service des travaux publics;

37. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics (suite)

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 21 avril 2022 préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 85 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 mai 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-180

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons, avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues, pour le Service des travaux publics.

38. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 136 900 \$ pour l'achat de deux camions style pick-up 4 X 4, année 2021 ou plus récente, pour le Service des travaux publics

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jean-Guy Thibault à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 136 900 \$ pour l'achat de deux camions style pick-up 4 X 4, année 2021 ou plus récente, pour le Service des travaux publics.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 136 900 \$ sur une période de cinq (5) ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevée, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

39. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 136 900 \$ pour l'achat de deux camions style pick-up 4 X 4, année 2021 ou plus récente, pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat de deux camions (style pick-up) 4 x 4 pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 14 avril 2022 préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 136 900 \$, somme remboursable sur une période de cinq (5) ans;

2022-05-16

39. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 136 900 \$ pour l'achat de deux camions style pick-up 4 X 4, année 2021 ou plus récente, pour le Service des travaux publics (suite)

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 mai 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-181

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 136 900 \$ pour l'achat de deux camions (style pick-up) 4 X 4, année 2021 ou plus récente, pour le Service des travaux publics. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

40. Dépôt de document - Ristourne 2021 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal une correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec, concernant la part de la ristourne accordée à la Municipalité pour l'année 2021, qui s'élève à 2 315 \$.

41. Adoption des comptes fournisseurs

2022-182

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu unanimement d'entériner les déboursés effectués pour les mois de mars et avril 2022, au montant de 1 780 374,21 \$, tels que déposés par la directrice générale et greffière-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 avril 2022, au montant de 476 336,74 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Linda Paquette  
Directrice générale et greffière-trésorière

42. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2022.

43. Rectifications budgétaires

2022-183

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 158 200 \$, telles que montrées au tableau du 29 avril 2022 préparé par M<sup>me</sup> Marie-Hélène Proulx, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal



44. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours. Elle informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

45. Période de questions

On compte vingt-huit (28) personnes dans l'assistance.

46. Levée de la séance

2022-184

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 45.

---

Directrice générale adjointe et Service  
du greffe

---

Mairesse